

FÉVRIER 2016 COMMUNIQUÉ

Politique voyage

Paris n'est plus une capitale

En fin d'année 2015, le Président LEVY a entériné la nouvelle politique voyage du Groupe certainement établi par la DRH Groupe voulant très probablement démontrer leur capacité à générer des économies eux aussi... Décision prise compte tenu du contexte du PMT 2016-2019, qui vise notamment une stabilisation des OPEX Groupe et pour lesquels les déplacements professionnels constituent un gisement d'économies significatif selon le Président LEVY...

FO Énergie et Mines estime que d'autres économies pourraient être réalisées sur d'autres sujets bien plus importants, mais qui nécessiteraient par contre beaucoup plus de courage et d'opiniâtreté en résistant aux injonctions de Bruxelles ou aux décisions de l'État...

Apparemment, choix a été fait de s'attaquer une nouvelle fois au personnel...

En effet, de nombreux salariés nous ont fait part d'une problématique depuis le début de l'année et Carlson Wagon Lit est assailli de réclamations.

Le sujet : l'hébergement. La politique indique que dorénavant le montant maximum autorisé est de 140 euros/nuitée, et de 200 euros/nuitée pour les capitales. Enfin, c'est ce que prévoit la politique entériné par le Président LEVY, mais il s'avère que Carlson Wagon Lit a reçu comme directive d'appliquer le plafond de 140 euros pour toute la France...

Paris n'est donc plus la Capitale de la France pour la DRH Groupe.

Le montant maximum en région, risque de ne pas permettre un service de qualité, service que les salariés devant supporter des déplacements professionnels sont en droit d'attendre. Cette problématique est d'autant plus vraie sur Paris, au vu des prix pratiqués sur la Capitale.

Les conséquences de cette ineptie et de ces économies de bout de chandelle sont que les agents devant se déplacer pour leur activité professionnelle sur le territoire Français et sur Paris sont amenés à se loger dans des lieux laissant à désirer, voir même pire...

Hôtel/Hébergement individuel

- Utiliser le Portail Hotels Groupe contenant l'offre négociée par le Groupe et les meilleurs tarifs possibles.
- Respecter le montant maximum autorisé de 140 €/ nuitée (petit déjeuner inclus), et de 200 €/nuitées (petit déjeuner inclus) pour les capitales.*
- * Ces montants ne s'appliquent pas au cas de remboursement de frais au forfait.

FO Énergie et Mines exige donc que cette politique voyage soit à minima respectée et appelle la Direction d'EDF et la DRH Groupe à un peu plus de respect envers les salariés. Les déplacements professionnels sont déjà une contrainte, il nous semblerait judicieux de ne pas en rajouter.

